

Conseil Municipal du 16 décembre 2021

Procès-verbal

Présents (es) : Mmes, GROSJEAN Lucile, LAROCHE Ghislaine, Mrs BALAIÀ Benjamin, BOMONT Yves, CHALMEY André, FAIVRE Jean-Paul, GARCIA Jean-François, KALANQUIN Antoine, PAYEUR Laurent, KALANQUIN Jean-Paul, LUAS Christian, TERRASSON Jean-Jacques, ROBIN Marie-Pierre

Absent (s) excusé(s) : LUAS Alain, MUNIER Véronique

Secrétaire de séance : ROBIN Marie-Pierre

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Début de séance : 18 h 30

Association Foncière :

Information sur les désignations pour le renouvellement du bureau.

Décision au prochain conseil

Ouverture de crédits :

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits inscrits par chapitre budgétaire lors de l'exercice précédent pour la section d'investissement (article L1612-1 du CGCT) pour le Budget Communal.

Compte 2051, concession - droits similaires :	250 €
Compte 2117, bois :	4 250 €
Compte 21316, équipements de cimetière :	2 500 €
Compte 2151, réseaux de voirie :	5 000 €

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Demande de subvention - sacristie :

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour pouvoir effectuer une demande de subvention DETR en ce qui concerne la réparation de la toiture de la sacristie.

Point à faire avec l'ABF.

Rappel : La commission travaux se réunira ultérieurement à ce sujet.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité et autorise le Maire à faire cette demande de subvention.

Enfouissements des réseaux :

Objet : Sécurisation du réseau concédé d'électricité rue Ruffier d' Epenoux, renforcement de l'éclairage public et création d'un génie civil de télécommunications.

L'évaluation par le SIED de la contribution totale de la commune pour l'ensemble de ces travaux peut être estimée environ à 34 630 €. Le coût total de ces travaux peut être évalué à 138 883,24 €.

Rappel : La commission travaux se réunira également ultérieurement à ce sujet.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité et autorise le Maire à signer tout document correspondant.

SIED

Pour info : maintenance des installations communales d'éclairage public.

Ce nouveau service comprendrait les prestations suivantes :

- maintenance préventive et curative.
- mise en sécurité d'urgence.
- diagnostic de l'installation.
- géoréférencement.
- réponses aux DICT.
- mise à disposition à terme d'un site internet avec interface vers le SIED.
- installation et dépose des illuminations fournies par la collectivité (prestation optionnelle réalisée sur devis).

Coût global de la prestation : 15 €/an/point lumineux.

DCM : le Conseil Municipal à l'unanimité ne souhaite pas confier la gestion et la maintenance de l'installation communale d'éclairage public au SIED70.

Subventions

Le Maire expose au Conseil Municipal l'attribution des subventions correspondantes :

École de Pusy-Épenoux :

Subvention pédagogique	: 10,00 € par élève } 21 élèves soit 210 €
Subvention Noël	: 8,00 € par élève } 21 élèves soit 168 €
Subvention Piscine et voile	: 390,81 €

Budget Commune:

Compte 020, dépenses imprévues : - 150 €

Compte 1641, emprunts : + 150 €

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Téléthon : la commune participe déjà à l'opération.

Secours catholique.

DCM : Refus du Conseil Municipal à l'unanimité

Participation citoyenne

Une première réunion d'approche a eu lieu avec la Gendarmerie, les deux Adjoints et le Maire le 29 novembre dernier.

Après présentation du projet, le Maire demande l'avis des membres du conseil municipal sur le sujet afin de pouvoir poursuivre cette opération.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité et autorise le Maire à enclencher cette démarche.

AIIS-Interm'Aide

Entretien des espaces verts pour l'année 2022.

Estimation des travaux : 5180 € net.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour reconduire AIIS Interm'Aide pour l'année 2022 et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Convention danse

Début de cette activité par 'Siana Danse' janvier 2022.

Fin de l'activité juin 2022.

Une participation financière de 250 € sera demandée, notamment pour les frais de chauffage de la salle des fêtes.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour cette nouvelle activité et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Point sur les travaux

-Sécurisation du village :

Réunion le même jour que la participation citoyenne ci-dessus, avec en plus la présence des représentants du département. Dans un premier temps, des contrôles seront effectués notamment pour la fréquentation et la vitesse des véhicules traversant Pusy et Epenoux.

-Assainissement :

Les travaux vont débuter le 31 janvier 2022 pour une durée de 4 mois environ.

Ils concerneront les rues du Tillon, Sauvigney et impasse des Chenevières.

CDG 70

Avenant à la convention permettant le recours au service intérim. Modification des frais de gestion.

En effet, le Conseil d'Administration du CDG 70 a, en sa séance du 30 novembre 2021, décidé de modifier l'article 13 de ladite convention, faisant passer les frais de gestion pour les emplois ne relevant pas de la filière administrative de 8% à 10%.

Ce nouveau tarif sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité sur cet avenant et autorise le Maire à le signer.

ONF - Point et vente de bois

Annulation par le Ministre de l'Agriculture de la contribution complémentaire des communes forestières au budget de l'ONF prévue en 2023.

Rappel : point évoqué lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 septembre 2021 et notre demande de retrait immédiat.

Vente de bois : 6 912 € HT

Gestion du plan d'eau

Démission du Président pour raisons personnelles.

Le Maire et le Conseil Municipal remercient Mr Denis CELEC pour le travail accompli pendant près de quinze années ainsi que les membres de l'Association pour leur dévouement.

Point communication - animation

Possibilité de vide-grenier au 2 juillet 2022.

A l'étude, organisation d'un rallye pédestre.

Pour info :

- La présentation du rapport d'activité de la CAV par le Président aura lieu le jeudi 13 janvier à 18 h en mairie de Pusy-Epenoux.

- Rétrocession parcelle AE 363, signature chez le notaire le 29 octobre 2021.
- Bleuets de France : tout au long de l'année, il est possible de soutenir le bleuet de France en achetant des produits sur la boutique en ligne, accessible sur le site : <https://www.boutique-bleuetdefrance.fr>
- Cérémonie des Vœux le samedi 8 janvier 2022 (à voir en fonction de l'évolution de la crise sanitaire).
- Remerciements
- Dématérialisation de l'urbanisme
- Vice-Présidence de l'AMF en la personne de Mr Alain Chrétien
- RPI : au vu des effectifs, une fermeture de classe est possible au sein du RPI Pusey-Pusy-Charmoille. Une réunion en présence des 3 Maires est prévue à l'inspection académique le 5 janvier 2022.
- Augmentation TEOM.

La secrétaire,
Marie-Pierre ROBIN



Le Maire,
Jean-Paul KALANQUIN

